

ÉLECTION À LA SYNDICATURE

DU 6 AVRIL 2021

Le Bureau électoral, constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'une candidat, a été déposée dans les délais légaux ;
- que la liste déposée est conforme aux articles de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de son règlement d'application (RLEDP),

proclame

- **Madame Mélanie Wyss**, née en 1981

élue tacitement syndique, pour la législature 2021-2026.

Le scrutin populaire prévu le dimanche 25 avril 2021, conformément à l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020, est dès lors annulé.

au nom du Bureau électoral

la présidente

la secrétaire

Laure Jatton

Tatyana Laffely Jaquet

Morges, le 6 avril 2021